



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_10
CIMETIERES – REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 19 février 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....30
Pouvoir(s) :.....5
Votants :.....35

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, GOURMEL Jacques,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

BRICHET Stéphane a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique ;
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à LEZE Maryline ;
PERTUISEL Roselyne a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves ;
BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,
DESPORTES Philippe a donné pouvoir à SANTEANC Rachel ;

Conseillers excusés :

FLAMENT Sophie, AUBRY François,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, KLEIN Bernadette, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BOULLIER Marine, KAYA Emma,

Secrétaire de séance :

Maud RICHARD

DELIBERATION N°DCM2025_10
Cimetières – Révision des tarifs des concessions funéraires

Rapporteur : Marc-Antoine DRIANCOURT

Compte tenu de l'évolution récente des prestations funéraires, et après comparaison avec les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes, il apparaît nécessaire de réfléchir à une réactualisation des tarifs.

Les tarifs proposés se situent dans la moyenne des tarifs pratiqués dans les communes environnantes.

Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT, adjoint délégué au Cadre de Vie propose à l'assemblée de procéder à la révision des tarifs des concessions dans les cimetières des Hauts-d'Anjou à effet du 1^{er} mars 2025.

Concernant les concessions trentenaires pour les sépultures classiques, le tarif de 160€/m² en 2025 évolue chaque année de 10€ pour atteindre 200€/m² en 2029.

Concessions	PROPOSITION 2025	PROPOSITION 2026	PROPOSITION 2027	PROPOSITION 2028	PROPOSITION 2029
Concession 30 ans	160€/ m ²	170€/ m ²	180€/ m ²	190€/ m ²	200€/ m ²
Concession 30 ans (enfant)	75€/ m1				
Case de Columbarium pour 30 ans	1 000€ (pour 4 urnes)				
Cavurne pour 30 ans	500€ (pour 4 urnes)				
Plaque mise au Jardin du Souvenir à Marigné	Prix coutant				
Plaque mise au Jardin du Souvenir à Champigné et Cherré	50€	50€	50€	50€	50€

Le renouvellement pour les concessions trentenaires se fera conformément aux dispositions du règlement des cimetières communaux.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2223-15,
Vu la délibération n°DCM2022_62 de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2022 portant détermination des tarifs applicables aux concessions des cimetières des communes déléguées de Brissarthe, Champigné, Châteauneuf-sur-Sarthe, Cherré, Contigné, Marigné, Soeurdres, Querré,

Considérant l'avis favorable de la réunion de la délégation Environnement et cadre de vie,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la tarification des concessions funéraires comme suit :

Concessions	PROPOSITION 2025	PROPOSITION 2026	PROPOSITION 2027	PROPOSITION 2028	PROPOSITION 2029
Concession 30 ans	160€/ m ²	170€/ m ²	180€/ m ²	190€/ m ²	200€/ m ²
Concession 30 ans (enfant)	75€/ m1				
Case de Columbarium pour 30 ans	1 000€ (Pour 4 urnes)				
Cavurne pour 30 ans	500€ (Pour 4 urnes)				
Plaque mise au Jardin du Souvenir à Marigné	Prix coutant				
Plaque mise au Jardin du Souvenir à Champigné et Cherré	50€	50€	50€	50€	50€

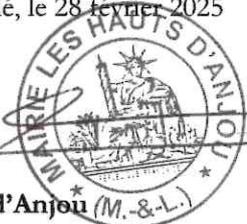
- De dire que cette tarification prendra effet à compter du 1^{er} mars 2025.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 28 février 2025


Maryline LÉZE,
Maire des Hauts-d'Anjou (M. & L.)



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 février 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 28 février 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.